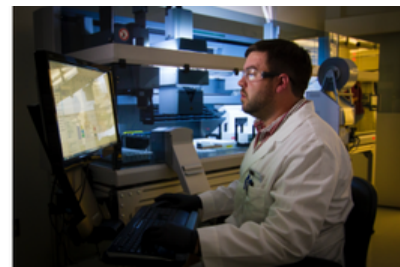
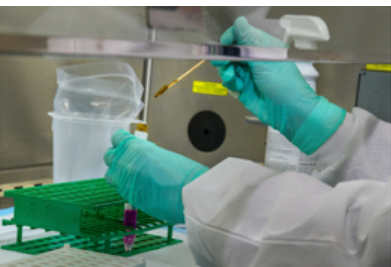


>>> INFOLETTRE <<<

DES NOUVELLES DE L'USER

Unité de soutien et d'encadrement de la recherche, CIUSSS-ODIM



NOUVEAU MODULE DE NAGANO

>>> LOI 5

Un nouveau module a été développé dans Nagano afin d'assurer la gestion des demandes d'accès aux renseignements personnels sans consentement (les EFVP). Il permettra de suivre plus facilement le statut de vos EFVP, de soumettre et signer des documents relatifs. De plus, ce nouveau module facilitera et centralisera les demandes EFVP pour des projets multisites utilisant des renseignements de santé et de services sociaux. Le module sera activé au cours des prochaines semaines.

PARTICIPATION RÉPÉTÉE <<<

L'USER émet un avertissement concernant une fraude impliquant une participation répétée à un même projet de recherche dans le but de recevoir plusieurs fois une compensation. Veuillez consulter le pied de page de Nagano, sous documentation, pour lire le mémo décrivant les signes avant-coureurs ainsi que les mesures mises en place pour prévenir ce type d'activité.

FRAUDE

»»» SOUMISSION DE DEMANDES DE RECHERCHE FONDAMENTALE (DRFP)

Veuillez noter que pour les études DRFP, le formulaire de soumission F11-H doit être utilisé; le titre du formulaire a été mis à jour afin de le rendre plus clair. À l'avenir, veuillez noter que le bureau du CÉR vous demandera de soumettre à nouveau le projet si le mauvais formulaire est utilisé. Veuillez consulter l'aide-mémoire « Types de projets » pour plus de détails.

DÉLAI DE RÉPONSE DU CÉR ET DES CHERCHEURS

Saviez-vous que la réponse du CÉR est donnée normalement entre 5 et 10 jours ouvrables après la réunion pour les évaluations en comité plénier? À ce délai s'ajoutent les 21 jours qui s'écoulent entre le dépôt du projet et la tenue de la réunion. Pour les projets en évaluation déléguée, le délai moyen est de 25 jours. Quant aux chercheurs, les modes opératoires normalisés en vigueur leur accordent 3 mois pour répondre aux commentaires du CÉR lorsque requis. Pour bénéficier d'un délai supplémentaire, il faut en faire la demande auprès du CÉR.

»»» CONVENANCE EN AMONT

Saviez-vous que le début de l'examen de convenance peut être retardé s'il est convenu que le projet est à risque d'être substantiellement modifié suite à l'évaluation du CÉR ou si les directions appelées à collaborer au projet n'ont jamais été informées du projet et que ce projet exige d'importantes contributions? À cet effet, il est fortement recommandé de discuter du projet avec les directions au moment de sa conception afin de vous assurer, en amont, de leur participation. Ces discussions ne doivent pas se limiter à un chef de services, mais doivent être validées par la personne désignée par la direction pour mener les examens de convenance.

»»» SITE WEB DE L'USER

L'USER dispose désormais d'un site Web qui hébergera l'ensemble de son cadre réglementaire, ainsi que tous les documents associés, incluant les formulaires, lignes directrices, aides-mémoire et gabarits. Les diverses procédures relatives aux évaluations et approbations de projets de recherche y seront présentées ainsi que plusieurs autres informations pertinentes. Il est prévu que le site soit mis en ligne le 1er juillet. Le lien vers le site vous sera alors communiqué.

RETOUR SUR LE SYMPOSIUM SUR L'ÉTHIQUE ET LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE

Vous avez été 94 personnes à assister à notre 1er Symposium sur l'éthique et la conduite responsable en recherche; merci! Un questionnaire d'évaluation vous a été envoyé. Les personnes éligibles à l'accréditation recevront également un courriel à cet effet.

»»» COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Vous trouverez ci-dessous les prochaines dates limites de soumission de projets

Sous-comité santé mentale et neuroscience :

14 juillet et 8 septembre

Sous-comité biomédical :

18 juin, 23 juillet et 20 août



»»» CONTACTEZ-NOUS

recherche.comtl@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal

Québec

